

# Débat public Technocentre

Modèle économique du projet, coûts et financements

## Question n° 2-103

AndreHatz

5 décembre 2024 à 21 :19 • Modifié

## Prise en charge des protections policières ?

### Description

Bonjour,

1. Le "technocentre" ferait-il l'objet d'une protection policière spécifique (à l'image de ce qui se passait pour le CNPE durant son fonctionnement) ?
2. Les transports de GV feront-ils l'objet d'une protection policière ? (comme sur l'image jointe)
3. Les déchets radioactifs, le laitier, les eaux contaminées, seront-ils évacués sous protection policière ?
4. Quels seront les effectifs ?
5. Quels seront les coûts ?
6. Quelle prise en charge financière par EDF ?
7. Quelle prise en charge par l'Etat ?
8. Quel coût pour le contribuable ?
9. Le cas échéant, quelles milices privées ?... à quels coûts ?



Merci de votre réponse attendue.

*Question mise en ligne le 6 décembre*

### Réponse officielle

EDF • 16 décembre 2024 à 18 :14

Bonjour,

Le Technocentre, de par le faible niveau d'activité qui sera présent dans l'installation, n'entre pas dans le cadre de la protection particulière prévue pour les centrales nucléaires.

En revanche, les transports routiers des générateurs de vapeur, compte tenu de leur gabarit, font l'objet de convois exceptionnels et peuvent bénéficier d'une escorte policière à ce titre.

Les déchets qui seront évacués vers les sites de stockage définitif de l'Andra relèvent de la réglementation normale des transports des substances radioactives en France. Lors de la

réunion du 11 décembre organisée par la CPDP, l'Autorité de sûreté nucléaire a rappelé que cette réglementation concernait environ 770 000 transports par an en France et que la majorité de ces transports concernaient des activités non liées à la production d'électricité nucléaire (médical, industrie non nucléaire...). Cette réglementation ne prévoit pas de protection particulière.

Cordialement

## Discussions

1 commentaire

AndreHatz • décembre 2024

Merci pour cette réponse... toutefois trop partielle !

La question demeure pour l'acheminement routier des GV :

Quels seront les effectifs policiers (par convoi de GV) ?

Quels en seront les coûts ?

Quelle prise en charge financière par EDF ?

Quelle prise en charge par l'Etat ?

Quel coût pour le contribuable ?

Le cas échéant, quelles milices privées ?...A quels coûts ?